

Vente d'un bébé... les limites d'Internet

Impossible n'est pas Internet. Un couple vend son enfant en ligne. Une blogueuse perd son emploi après avoir relaté les frasques d'un ministre à New York. La vente du bébé soulève un juste émoi. La blogosphère réagit sans nuance au courroux ministériel. Tout et n'importe quoi est-il vraiment permis sur la place publique électronique ?

Le couple vendeur du bébé avait déjà un enfant. Père et mère ont 22 et 24 ans. Ils ont cédé leur nouveau-né à un couple stérile de 26 ans, vivant aux Pays-Bas. L'acheteur et le vendeur se sont rencontrés dans un forum sur Internet. L'échange aurait eu lieu sur le parking de l'hôpital, contre paiement d'une somme d'argent. L'enfant vit dans sa famille de substitution depuis juillet dernier. Personne ne connaît les motivations réelles qui ont poussé les parents à vendre leur progéniture. Est-ce l'appât du gain ? La détresse financière ? L'incapacité parentale d'assumer l'éducation de deux enfants ?

Internet est muet sur ce point. La presse et ses lecteurs s'indignent. On craint le pire : l'ajout des bébés sur la liste des marchandises disponibles sur les sites de ventes aux enchères. Ce serait l'horreur intégrale. Impensable. Vraiment ? Personne ne sait de quoi Internet est capable. Le média de masse est trop récent. Et puis, ne nous trompons pas de cible. Il y a bien eu un vendeur et un acheteur pour conclure la transaction sur une vie. Rien ne dit que le couple abandonnant n'aurait pas trouvé preneur autrement. Il y aura toujours des gens prêts à faire n'importe quoi pour assouvir un désir aigu d'enfant.

Internet n'est jamais qu'un outil géant d'information et de communication. La liberté est totale, l'irresponsabilité aussi. L'absence de garde-fous au gigantisme et à l'exposition mondiale du Web autorise toutes les dérives. L'internaute devrait s'imposer une auto-éthique, respectant la dignité humaine, la vie privée, la propriété de l'image. Des lois régissent ces grands principes de vie en société, mais elles sont difficilement applicables à la Toile, à moins de contrôler chaque texte, son et image émis par les 2,5 milliards de connectés au grand réseau.

Réfléchir avant d'agir

Le ministre de la Défense nationale aimerait bien contrôler Internet. Le blog d'une serveuse de bar l'a catapulté sur le devant de la Toile. La blogueuse a relaté une soirée bien arrosée de Pieter De Crem. Elle a également repris des propos d'un collaborateur sur l'utilité de la mission newyorkaise. Deux

jours après, la barmaid était licenciée sur intervention, semble-t-il, du ministre. La mise à pied n'a rien empêché. Plusieurs blogueurs avaient déjà relayé

le journal de la malheureuse serveuse.

Interpellé au parlement belge, le ministre a souligné le danger d'une évolution technologique qui permet à quiconque d'écrire n'importe quoi sur un blog. Nous devons réfléchir au fait que chacun est une victime potentielle, a-t-il ajouté. Ces propos, assez sensés et assez tardifs sur un phénomène de société, ont déchaîné l'ire de la blogosphère. Celle-ci s'est empressée de diffuser photos et vidéos de Pieter De Crem occupé à lever le coude.

Si la pression ministérielle pour licencier la blogueuse est confirmée, il s'agit incontestablement d'un abus de pouvoir. Elle doit être rétablie dans ses droits. Cependant, le blogueur ne doit pas abuser du pouvoir d'Internet. Le moindre propos sur le Web est potentiellement transmissible au monde entier. Parler de soi dans un blog n'engage que l'auteur. Exposer la vie des autres, qu'il soit humble ou puissant, oblige à une élémentaire réserve, même si les faits relatés se déroulent hors de la sphère privée. L'internaute citoyen devrait réfléchir à la portée et à l'utilité de sa production avant de la mettre en ligne. Si nous savons que nous pouvons être filmés, photographiés, enregistrés et diffusés mondialement en permanence, quelle liberté de mouvement conserverons-nous ?

Claviers déliés, l'éthique des limites

Il n'y a aucune limite à la liberté d'expression dans la blogosphère, martèlent les blogueurs. Il n'y a aucune limite non plus à la technologie qui accélère

l'information et facilite le commerce. Sans limites nulle part, on dépasse vite les bornes. L'expression sur Internet, sans vis-à-vis, délie trop les claviers. L'absence de réactivité physique diminue la nuance de mots de moins en moins émis en face-à-face. L'anonymat d'un pseudonyme ne confine-t-il pas à la lâcheté ?

La vente d'un bébé et le licenciement d'une blogueuse nous renvoient aux effets pervers d'une technologie sourde à la réflexion sur sa mise en œuvre. Pourtant, nous avons toujours le pouvoir de résister à l'accélération des techniques inhumaines. Plusieurs localités ont refusé que Google photographie leurs rues pour les visualiser en 3D sur Internet. Nous n'avons pas besoin de permis, les rues, c'est public, a réagi le moteur de recherche. Nous ne nous laisserons pas faire, répliquent les municipalités. C'est tout vu ?

■ Patrice Gilly